UN SANCTUAIRE POUR LES BALEINES EST CREE EN ZONE ANTARCTIQUE

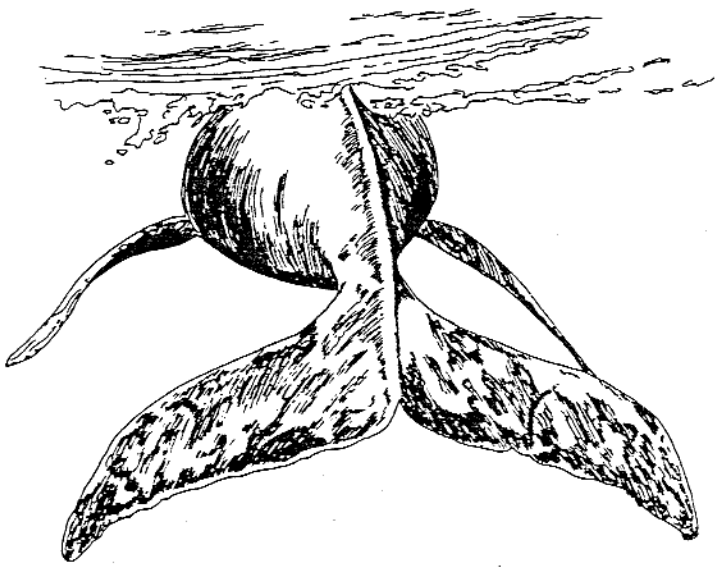
Réunie à Puerto-Vallarta (Mexique) pour la 46 eme session, la Commission Baleinière Internationale (CBI) a adopté, jeudi 26 Mai, la proposition française de créer pour tous les cétacés un sanctuaire en zone antarctique. Après 4 jours de débats, 23 des 31 pays représentés à la conférence de la CBI ont voté en faveur de cette proposition. Seul le Japon a voté contre et a affiché son désaccord en menaçant de se retirer de la commission. La Norvège, elle, a exprimé son désaccord en refusant de participer au vote.

Tokyo était cependant disposé à accepter le sanctuaire dans l'océan Antarctique mais à la condition que la CBI adopte un amendement (déposé par Kazuo Shima, le délégué Japonais) autorisant la chasse de 2000 à 4000 petits rorquals par an. Il faut dire que d'après les Japonais et les Norvégiens, la prolifération de cette baleine (désormais la plus répandue) menacerait l'équilibre écologique. Cet amendement a été largement rejeté.

Selon les Japonais, les interventions de la CBI, depuis sa création en 1946, ont permis d'établir un «système de protection efficace» pour les baleines qui, à l'exception de la baleine bleue (il resterait moins de 1000 individus de ce gigantesque cétacé de 120 tonnes), ne seraient plus menacées d'extinction.

Lors de l'entrée en vigueur, en 1986, du moratoire suspendant la chasse à la baleine pour une période indéterminée, une exception était prévue autorisant, pour les japonais un quota de pêche «scientifique» de 330 petits rorquals par an (drôle de pêche scientifique puisque l'on trouve de la baleine aux menus des restaurants japonais).

Le conseiller scientifique de la délégation française (Michel Pascal) précise que «personne n'est dupe (...). Les Japonais ont tout simplement transformé leur chasse commerciale en chasse scientifique. Il est vrai qu'ils ont réduit leur prises de 7000 baleines par an à un peu plus de 300, mais d'autres pays chassent pour eux, en particulier les Philippines et Taiwan». La viande de baleine étant très prisée par les Japonais qui sont prêts à la payer entre 800 et 900 frs le kilo.



Brigitte Sitaoui qui représente 7 Organisations Non Gouvernementales (ONG) françaises liées à l'environnement précise que la création d'un sanctuaire «est une mesure préventive dans l'hypothèse où la moratoire serait levée (...). Le rôle de la CBI consiste à mettre une série d'entraves à la chasse : il s'agit d'épuiser peu à peu les baleiniers pour les convaincre d'abandonner cette activité, selon la même stratégie qu'ils utilisent eux-même pour épuiser les baleines».

Caroline ROUSSEAU

(source : le Monde 28/05/94)

